

DÉPÔT D'AMIANTE EN DÉCHETTERIE GUIDE PRATIQUE

- Service gratuit réservé aux habitants de la communauté urbaine Creusot Montceau
- Les professionnels, communes et associations sont invités à se rapprocher des sociétés spécialisées



LES AGENTS DE DÉCHETTERIE NE SONT PLUS AUTORISÉS À MANIPULER DES DÉCHETS AMIANTÉS. LES USAGERS, PARTICULIERS HABITANT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE, ONT DONC LA RESPONSABILITÉ :

- du **conditionnement de leurs déchets** en veillant à l'étanchéité à l'air des déchets amiantés amenés sur site
 - du **chargement** de leurs véhicules
 - du **déchargement** dans la benne amiante
-

CONDITIONS DE DÉPÔT

- sur **rendez-vous** lors des permanences organisées le 2^e mardi (matin uniquement) de chaque mois dans les déchetteries de Montceau et de Torcy
- 1 dépôt = 1 passage en déchetterie
- carte d'accès aux déchetteries obligatoire

DÉMARCHE PRÉALABLE AU DÉPÔT

- **inscription obligatoire** auprès des agents des déchetteries de Montceau et de Torcy lors des horaires d'ouverture
- lors de l'inscription, **remise d'un big-bag et d'équipements de protection individuelle (EPI)** jetables aux usagers, à titre gratuit
- **conditionnement** des déchets

PRÉCAUTIONS ET CONSIGNES D'EMBALLAGE

- apporter les pièces entières
- démonter sans casser, percer ou scier
- ne pas broser ou frotter les éléments à base d'amiante
- humidifier les matériaux pour éviter la propagation de fibres avant de les conditionner
- fermer les sacs de façon étanche ou filmer intégralement les déchets de façon étanche
- après leur utilisation, déposer les EPI jetables (combinaison, masque, gants, lunettes) dans un sac fermé de façon étanche

Tout dépôt mal conditionné ou non conforme sera refusé par les agents.

LES TYPES DE DÉCHETS AMIANTÉS

DÉCHETS ACCEPTÉS

Amiante ciment et amiante mélangé à d'autres matériaux inertes, tels que :

- éléments de bardage, de revêtement ou de couvertures (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façades)
- canalisations (évacuation d'eau pluviale, adduction d'eau, vide-ordures, conduits de cheminées où l'amiante est mélangé à du ciment)
- revêtements de sol : dalle vinyle-amiante
- jardinières

DÉCHETS REFUSÉS

Amiante libre ou amiante friable qui se présente sous forme de :

- flochage ou feutre utilisé pour la protection incendie
- plafonds d'isolation phonique
- textiles en amiante
- calorifugeage de tuyaux, de chaudières, d'isolation électrique...

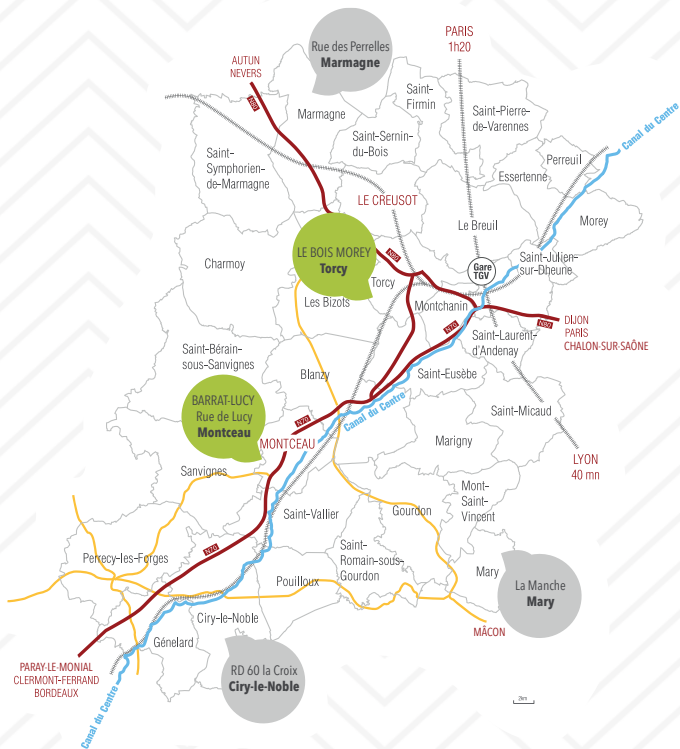
PRÉCONISATIONS DE SÉCURITÉ



Les fibres d'amiante sont constituées de filaments fins et fragiles, invisibles dans les poussières. Lorsqu'elles sont inhalées, elles se déposent dans les poumons et peuvent être responsables de graves maladies respiratoires. Même des expositions courtes et a priori faibles peuvent être à l'origine de ces maladies.

Privilégier des EPI jetables : masque anti-poussière (norme EN 149-FFP3S), combinaison jetable, gants scotchés, lunettes.

Après les manipulations, se laver méticuleusement et laver le véhicule de transport.



INFORMATIONS PRATIQUES :

Déchetteries

Rue de Lucy à Montceau
Le Bois Morey à Torcy

Horaires d'ouverture

Lundi : de 13h30 à 17h30

Du mardi au samedi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30

Dimanche : de 8h30 à 11h30

Fermeture les jours fériés

Un doute, une question ?

Appelez le N° Vert de la communauté urbaine
(appel gratuit depuis un poste fixe)

 **0 800 216 316**

www.creusot-montceau.org